

Le retour du LAVIA, ou l'obligation d'une conduite téléguidée

Les ministres européens des Transports œuvrent pour que le LAVIA (Limiteur s'adaptant à la vitesse autorisée) entre dans l'arsenal répressif de la Sécurité Routière d'ici 2020. Certaines associations agissent aussi dans le sens d'une introduction du LAVIA en France.



La Ligue de Défense des Conducteurs, opposée à la mise en place de dispositifs liberticides, exprime sa vigilance sur le LAVIA.

Le programme d'expérimentation du LAVIA a vu le jour entre 1999 et 2006 sous la pression d'associations anti-vitesse.

Ce projet visait à placer à bord du véhicule un système qui limite le conducteur dans sa vitesse. Ce système était alors conçu pour brider le conducteur au moyen d'un GPS répertoriant les panneaux routiers dans sa mémoire.

Un partenariat public-privé conclu entre le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, Renault, PSA, et d'autres organismes publics émergea pour développer le LAVIA.

Trois types de limiteurs ont été créés : d'une part, le LAVIA informatif affichant sur le tableau de bord la vitesse à ne pas dépasser par le conducteur. D'autre part, le LAVIA « en mode actif débrayable » au moyen duquel le conducteur peut mettre le limiteur hors service. Enfin, le LAVIA « en mode actif non débrayable ». Dans ce cas, le conducteur ne peut pas le déconnecter, sauf à utiliser le dispositif « kick down » (un appui fort sur l'accélérateur) qui ne peut être utilisé seulement pour une neutralisation temporaire.

Expérimenté entre novembre 2004 et décembre 2006 dans les Yvelines, le LAVIA fut abandonné en 2006 après des années de recherche et de développement.

En effet, l'absence d'une cartographie intégrale des routes françaises et des limitations de vitesse était un frein contre l'instauration d'un tel dispositif.

L'apparition du LAVIA s'inscrit dans le cadre du développement des nouvelles technologies que les conducteurs devront prendre en compte.

Les notions de responsabilité et de liberté sont au cœur du combat mené par la Ligue de Défense des Conducteurs. La mise en place d'un dispositif strictement

Le retour du LAVIA, ou l'obligation d'une conduite téléguidée

contraignant serait alors inacceptable et fera l'objet d'une vigilance extrême de la Ligue de Défense des Conducteurs.

Des outils de conduite dits « intelligents » existent déjà sous la forme de régulateurs de vitesse, par exemple. Le conducteur dispose donc d'informations et d'outils auxiliaires de sa vigilance et de son discernement.

Dès lors, pourquoi transformer cette aide en contrainte, sachant que le niveau technique actuel des véhicules connectés n'apporte pas, loin de là, la même sécurité que l'attention humaine ?